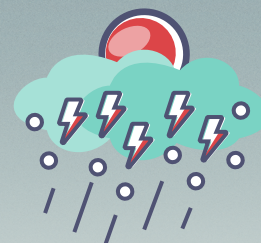




MACSF

FICHE PRATIQUE - TEMPÊTE ET GRÊLE



Cliquez sur les images
pour en savoir plus



1

Les bons réflexes Prévention au quotidien

Cliquez sur les images
pour en savoir plus



2

Les bons conseils pour vos démarches



Appli mobile



macsf.fr



3233 Service gratuit
+ prix appel

ou 01 71 14 32 33

1

Les bons réflexes Prévention



- **Connaître son contrat d'assurance** : avant même qu'une tempête ne se profile à l'horizon, il est important de connaître les détails de votre contrat d'assurance. Pensez à prendre rendez-vous avec votre conseiller afin de savoir ce qui est couvert en cas de dommages causés par une tempête, y compris les limites de couverture et les éventuelles exclusions.



- **S'informer des prévisions météorologiques** : afin de se préparer au mieux face aux tempêtes, restez informés des alertes météorologiques émises par les organismes officiels. Cela vous permettra de prendre des mesures préventives à temps et de rester en sécurité.



- **Sécuriser les éléments extérieurs** : les objets extérieurs tels que les meubles de jardin, les équipements de jeu pour enfants, les poubelles, etc., peuvent devenir des projectiles dangereux par temps venteux. Il est conseillé de les rentrer à l'intérieur ou de les attacher solidement pour éviter qu'ils ne causent des dommages matériels ou des blessures.



- **Sécuriser vos déplacements et vos véhicules** : limitez dans la mesure du possible vos déplacements. Dans le cas où vous devriez tout de même vous déplacer, réduisez votre vitesse et prenez garde aux objets ou branchages présents sur la route. Veillez également à choisir avec vigilance votre lieu de stationnement. Dans la mesure du possible, choisissez un garage clos. Si ce n'est pas possible, éloignez-vous des arbres qui pourraient menacer de tomber et des constructions en mauvais état.



- **Protéger les ouvertures** : les fenêtres et les portes sont particulièrement vulnérables lors d'une tempête. Installez des volets ou des panneaux de contreplaqué pour protéger les ouvertures des vents violents et des projectiles.



- **Élaguer les arbres** : les branches d'arbres peuvent facilement se détacher et endommager les maisons, les véhicules et les lignes électriques pendant une tempête. Avant l'arrivée d'une tempête, il est recommandé de faire élaguer les arbres autour de la propriété pour réduire ce risque.



- **Préparer un kit d'urgence** : il est toujours judicieux d'avoir un kit d'urgence contenant de l'eau potable, de la nourriture non périssable, des médicaments essentiels, des lampes de poche, des piles, des couvertures et d'autres fournitures de premiers secours en cas de coupure de courant ou de dommages structurels.



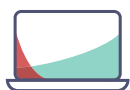
- **Penser à charger les appareils électroniques** : assurez-vous que vos téléphones portables, tablettes et autres appareils électroniques soient complètement chargés. Des coupures peuvent arriver pendant la tempête.

2 Nos conseils

Les événements climatiques de grande ampleur ne nous permettent pas d'offrir notre qualité d'accueil et notre disponibilité habituelle mais tout sera mis en œuvre pour instruire votre dossier dans les meilleures conditions.



- **Les délais de déclaration peuvent être rallongés** durant ces périodes exceptionnelles sans aucune pénalité.

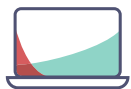


- **Privilégier les déclarations sur Internet** depuis votre espace personnel. Votre déclaration sera prise en compte et vous serez recontacté dans les meilleurs délais.



- **Gare aux opportunistes** : lors d'événements climatiques, la demande étant forte, des artisans mal intentionnés pourraient profiter de la situation et abuser de votre vulnérabilité. Si un artisan vous demande de prendre des décisions hâtives ou vous réclame un paiement complet avant réalisation des travaux, redoublez de vigilance. En cas de doute, des associations professionnelles ou organismes de réglementation locaux peuvent vous fournir des informations complémentaires.

3 Vos démarches



- **Déclarer votre sinistre** en ligne via votre espace personnel ou par téléphone.



- **Contacter l'assistance MACSF** en cas de besoin de relogement d'urgence ou d'accompagnement pour la préservation de vos biens (recherche de garde-meubles, transfert temporaire du mobilier...).



- **Rester en contact avec vos proches** pour les informer de votre situation et de vos éventuels plans d'évacuation.



- **Contacter un artisan** pour réaliser les mesures d'urgence même si le dossier n'est pas encore ouvert. (Bâchage toiture, fenêtres...).



- **Dans le cas d'une chute d'arbre** qui présente une dangerosité, réaliser sans attendre toutes les opérations de débitage, élagage et déblais.



- **Prendre en photo les dommages** sous autant d'angles que possible afin de fournir une vue complète.



- **Faire réaliser des devis de remise en état** des dommages et/ou de remplacement des biens endommagés. Nous pouvons également vous proposer les services de nos prestataires pour les dommages aux embellissements (à l'intérieur de l'habitation : murs, plafonds, sols...).



- **En cas de coupure d'électricité** qui générerait une perte de denrées alimentaires, il n'est pas nécessaire de les conserver. Prendre des photos du contenu du réfrigérateur et du congélateur uniquement.



- **Conserver les biens endommagés** afin de permettre d'estimer au plus juste le préjudice.



- **Réunir les justificatifs d'achat** des biens endommagés (mobilier, équipements, denrées alimentaires...).



- **Une expertise n'est pas systématique.** Dès réception des documents, nous jugerons de la nécessité d'une expertise et nous vous en aviserons.

